Coupure d'électricité

Une coupure générale ou partielle, non programmée et prolongée de la fourniture d'électricité entraînant divers dysfonctionnements peut avoir lieu à la suite d'un évènement naturel (tempête, chute d'un arbre, chute d'un câble électrique, etc).

DANGERS POTENTIELS

Sécurité des bâtiments, incidences sur le chauffage des bâtiments, les appareils électriques, l'éclairage public, la signalétique...

CONSIGNES

Se constituer un stock de produits de première nécessité (voir p.9) permettant de :

- S'éclairer : des lampes torches et des piles
- S'informer : une radio fonctionnant à piles et des piles
- Se chauffer : des vêtements chauds et plusieurs couvertures
- Se soigner : une trousse de premiers secours
- Se nourrir : un stock d'aliments pouvant être conservés à température ambiante et de l'eau

Veiller également à protéger son domicile :

- Vérifier l'autonomie de ses systèmes de protection (alarmes, caméras, etc.) pour prendre les mesures adéquates en cas de coupure prolongée
- Identifier l'ensemble des équipements électriques afin d'anticiper les effets indésirables
- Ne pas oublier d'ouvrir les volets électriques avant la coupure si elle est prévue, afin de ne pas se retrouver dans le noir

Si vous possédez une résidence secondaire ou que vous vous absentez sur une période importante, pensez à débrancher les appareils électriques qui peuvent rester hors tension.